



UNAF
Le Club des Arbitres



ÉLECTION DES REPRÉSENTANTS ARBITRES AU COMEX

Réforme et modalités de vote



Réforme

- Points clés de la mise en application de la loi du 2 mars 2022 sur la démocratisation du sport en France

1

✓ 2 personnes représentant les arbitres (1 femme, 1 homme), élues par l'ensemble des arbitres

2

✓ **corps électoral** : toutes les personnes **majeures** titulaires **d'une licence arbitre** (district, ligue, fédération) *

- être licencié depuis au moins 1 an à la date de l'élection
- ne pas être en état de suspension disciplinaire

* Seuls les arbitres en activité votent

Modalités de vote

- Envoi d'un lien électronique par la FFF sur boîte mail personnelle de tout le corps électoral (16 à 18 000 arbitres) .
- 2 jours max pour voter.

Calendrier

**1^{er} tour: lundi 25/11 à 10h
au mardi 26/11 à 18h**

**2^{ème} tour (si nécessaire): lundi 2/12 au
mardi 3/12 18h**

Un futur solide, un binôme solidaire



UNAF
Le Club des Arbitres



Sabine BONNIN
Jean-Claude LEFRANC



**25 et 26 novembre :
mobilisons-nous
pour faire élire nos 2
candidats**

**2 pour tous,
et tous pour 2**

MERCI